

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE
SEANCE LUNDI 17 OCTOBRE 2022**

CONSEILLERS MUNICIPAUX :
EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 14
Procuration : 1
Absent : 0

L'an deux mille vingt-deux et le dix-sept octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

Présents : SOULIER Samuel, Maire, BALMADIER André, BECHETOILLE Xavier, BRUNET Jean-Marie, CHAMPREDON Éric, CONSTANT Sandrine, DOLADILLE Damien, GOEURY Béatrice, PAGES Anne, PANTEL Emilie, PARENT Philippe, RODIER Sylvain, SOULIER Anne, TREBUCHON Géraldine.

Présente par procuration : Madame DOMEIZEL Emilie à Madame PANTEL Emilie.

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Madame CONSTANT Sandrine

6 - OBJET : BON D'ACHAT DE NOEL POUR LES ENFANTS DU PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les enfants du personnel communal bénéficient d'un bon d'achat à l'occasion des fêtes de Noël jusqu'à l'année de leurs 12 ans.

Ce bon d'achat a été revalorisé à 65 € par enfant contre 30 € auparavant par délibération du 27 novembre 2020.

Le montant n'étant pas valorisé depuis, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la revalorisation du montant attribué à 70 euros par enfant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer à 70 € par enfant le montant du bon d'achat ;
- **MAINTIENT** la limite d'âge des enfants à 12 ans ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents en lien avec la présente délibération.

Et ont les membres présents signé au registre des délibérations.
Copie certifiée conforme faite en mairie.

Le Maire,

Samuel SOULIER

